

CONVOCATION DU 10 SEPTEMBRE 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOSMIE L'AIGUILLE, ADRESSÉ INDIVIDUELLEMENT
À CHAQUE CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA SÉANCE QUI
S'OUVRIRA EN MAIRIE LE 22 SEPTEMBRE 2025



LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET.



BOSMIE-L'AIGUILLE, le 09 septembre 2025

A l'attention des membres du
Conseil municipal

Chèr(e) Collègue,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie :

Le lundi 22 septembre 2025 à 18h30

En vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer, Chèr(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués et cordiaux.

Le Maire



Maurice LEBOUTET

ORDRE DU JOUR MODIFIE :

- 1- Décision modificative N°1 au budget principal 2025 de la commune
- 2- Provision pour créances douteuses sur le budget principal 2025
- 3- Durée des amortissements des biens-budget communal M57
- 4- Aide financière en soutien d'un projet d'une sportive de haut-niveau
- 5- Aide financière exceptionnelle pour déplacement du club d'ABC Handball pour les finales régionales
- 6- Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la réalisation d'une étude dans le cadre du schéma des eaux pluviales au titre de la programmation 2026
- 7- Renouvellement de la demande de la DETR pour la construction d'une Halle de pétanque au titre de la programmation 2026
- 8- Demande de la DETR dans le cadre de l'achat de panneaux acoustiques de l'école maternelle au titre de la programmation 2026
- 9- Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Vienne dans le cadre de l'achat de panneaux acoustiques de l'école maternelle au titre de la programmation 2026

- 10- Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la réfection des huisseries de la Mairie au titre de la programmation 2026
 - 11- Renouvellement de la demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la réfection de la rue de Jumilhac au titre de la programmation 2026
 - 12- Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la réfection de la rue de la Frugerie au titre de la programmation 2026
 - 13- Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la rénovation de l'éclairage public au titre de la programmation 2026
 - 14- Demande de subvention au SEHV pour la rénovation de l'éclairage public au titre de la programmation 2026
 - 15- Approbation de la délibération modifiant les statuts de la Communauté de communes du Val de Vienne
 - 16- Approbation de la convention de rattachement des ouvrages gaz dans le cadre des travaux de maillage biométhane
 - 17- Signature d'une convention de « contrat de prêt à usage » pour une parcelle de terrain
- Questions diverses

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2025-40
OBJET : Décision modificative N°1 au
budget principal 2025 de la commune

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1612-1 et suivants.,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté par délibération en date du 04 avril 2025,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires afin d'ouvrir le chapitre 68 « dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions », et notamment l'article 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants »,

Considérant qu'il convient également d'effectuer des mouvements de crédits entre chapitres de la section de fonctionnement et de la section d'investissement afin d'assurer l'équilibre budgétaire,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le Maire, dans le respect de l'article L.1612-1 du CGCT, à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans certaines limites,

Après en avoir délibéré

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter la décision modificative n°1 au budget primitif 2025, telle que présentée dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Article 2 : d'autorise le Maire à effectuer, au cours de l'exercice 2025, des virements de crédits entre chapitres du budget communal, à l'exclusion des crédits relatifs au chapitre 012 « dépenses de personnel » (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section de fonctionnement et investissement) :

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250921-2025-40-DE
Date de télétransmission : 23/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

Ces virements ne peuvent en aucun cas modifier le total global des sections.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission au comptable public ainsi qu'au contrôle de légalité.

Article 4 : La présente délibération sera affichée et transmise en préfecture conformément aux dispositions légales en vigueur.

Annexes – Décision modificative n° 1 au BP 2025

Section de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Crédits initiaux (€)	Décision modificative (DM) (€)	Crédits modifiés (€)
014	Atténuations de produits	38 000 €	-2322 €	35 678 €
68	Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions	0 €	+2322 €	+2322 €
Total	Total mouvements section de fonctionnement	38 000 €	0 €	38000 €

Section d'investissement

Chapitre	Intitulé	Crédits initiaux (€)	Décision modificative (DM) (€)	Crédits modifiés (€)
21	Immobilisations corporelles	374 600 €	+ 50 000 €	424 600 €
23	Immobilisations en cours	1 489 092,61 €	- 50 000 €	1 439 792.61 €
Total	Total mouvements section d'investissement	1 863 692,61 €	0 €	1 863 692.61 €

VOTE ☞ **POUR : 21**
 ABSTENTIONS : 0
☞ **CONTRE : 0**

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 22 septembre 2025
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET



Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-40-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2025-41
**OBJET : Provision pour créances
douteuses sur le budget principal 2025**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

Conformément à l'article R 2321-2 du Code général des collectivités territoriales, une provision doit être impérativement constituée par délibération du conseil municipal lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Le montant de la provision à constituer correspond au minimum à 15 % de l'état des restes des sommes non recouvrées au-delà de 2 ans. La somme globale étant de 15 473.97 € au 31/12/2023, il conviendrait de réaliser une provision de 2321,10 € au compte 6817-Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.

LE CONSEIL

Vu l'article R 2321-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du SGC en date du 09 juillet 2025,

Après en avoir délibéré

DECIDE

Article unique : d'autoriser le Maire à constituer une provision pour dépréciation des actifs Circulants et à émettre un mandat de 2321.10 € représentant au minimum 15 % de l'état des restes des sommes non recouvrables entre 2022 et 2023 au compte 6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.

VOTE ☞ **POUR** : 21

☞ **ABSTENTIONS** : 0

☞ **CONTRE** : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 22 septembre 2025
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-41-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2025-42
**OBJET : Durée des amortissements des
biens-budget communal M57**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,

Considérant que la commune a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57,

Considérant que la M57 prévoit que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées par délibération de l'organe délibérant, dans le respect des fourchettes réglementaires,

Considérant qu'il convient de préciser les durées d'amortissement applicables aux biens immobilisés, afin d'assurer une bonne gestion financière et comptable,

Après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : d'approuver les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles telles que présentées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : que les durées seront appliquées à compter de l'exercice 2025, aux biens nouvellement acquis ou réalisés, et aux biens immobilisés faisant l'objet d'un amortissement.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe : Tableau récapitulatif des durées d'amortissement (M57)

Chapitre	Nature des immobilisations	Exemples	Durée d'amortissement indicative
20 – Immobilisations incorporelles	Frais d'études, logiciels	Études, licences, logiciels	3 à 5 ans
	Concessions, droits et autres immobilisations incorporelles	Brevets, droits au bail	5 à 15 ans
21 – Immobilisations corporelles	Agencements et aménagements	Aménagements de bâtiments, parkings	10 à 20 ans
	Constructions	Bâtiments administratifs, scolaires, techniques	20 à 50 ans
	Installations techniques, matériel et outillage	Réseaux, installations électriques, chaudières	10 à 20 ans
	Matériel de transport	Véhicules légers, utilitaires, engins	5 à 10 ans
	Mobilier et matériel de bureau	Tables, chaises, photocopieurs	5 à 10 ans
	Matériel informatique et bureautique	Ordinateurs, imprimantes, serveurs	3 à 5 ans
23 – Immobilisations en cours	N/A	Travaux en cours	Pas d'amortissement tant que non mis en service
26 – Participations et créances rattachées	Participations financières	Titres de participation	Non amortissable (sauf dépréciation)

VOTE ☞ POUR : 21
 ☞ ABSTENTIONS : 0
 ☞ CONTRE : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
 BOSMIE-L'AIGUILLE, le 22 septembre 2025
 LE MAIRE,



Maurice LEBOUTEY

Accusé de réception en préfecture
 087-218702108-20250922-2025-42-DE
 Date de télétransmission : 26/09/2025
 Date de réception préfecture : 26/09/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DELIBERATION n° 2025-43

**OBJET : Aide financière en soutien d'un
projet d'une sportive de haut niveau**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

Vu le règlement budgétaire et comptable M57 applicable à la commune,

Vu la demande de soutien financier présentée le 12 août 2025 par Madame [REDACTED] sportive de haut niveau, dans le cadre de la poursuite de ses études à Paris, Considérant l'investissement personnel et sportif de l'intéressée, ainsi que son rôle d'ambassadrice de la commune,

Considérant la nécessité d'acquérir un kimono indispensable à sa pratique sportive,

Considérant que la commune souhaite encourager et soutenir ses jeunes talents, notamment dans le domaine du sport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : d'attribuer une aide financière d'un montant de 175 euros à [REDACTED] sportive de haut niveau, afin de contribuer à l'achat de son équipement (kimono) dans le cadre de la poursuite de ses études à Paris.

Article 2 : de préciser que cette dépense sera imputée sur le budget communal, section de fonctionnement, chapitre 65748 - subvention de fonctionnement aux personnes de droit

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-43-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document afférent.

VOTE ☞ **POUR** : 21
☞ **ABSTENTIONS** : 0
☞ **CONTRE** : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 22 septembre 2025
LE MAIRE


Maurice LEBOUTET



Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-43-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2025-44
**OBJET : Aide financière exceptionnelle pour
déplacement du club d'ABC Handball pour les
finales régionales**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2321-2 et suivants,

Vu le règlement budgétaire et comptable M57 applicable à la commune,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle en date du 24 juin 2025 du Président du club d'ABC Handball afin d'aider au financement du déplacement de l'équipe pour participer aux finales régionales organisée le 22 juin 2025 à Oloron-Sainte-Marie.

Considérant que ce déplacement, effectué en dehors du département, entraîne des frais exceptionnels de transport et de logistique pour l'association,

Considérant également que la commune souhaite soutenir la pratique sportive locale et l'accompagnement des jeunes licenciés dans leurs parcours compétitifs,

Considérant enfin l'intérêt communal de favoriser la participation des associations sportives aux compétitions régionales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € au profit du club d'ABC handball afin de contribuer aux frais de déplacement engagés pour participer aux finales régionales hors du département.

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-44-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget communal, chapitre 65748,

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à la présente décision et à mandater la dépense correspondante.

VOTE ☞ **POUR** : 20
☞ **ABSTENTIONS** : 1
☞ **CONTRE** : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 22 septembre 2025
LE MAIRE,



Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-44-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2025-45

OBJET : Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la réalisation d'une étude dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales au titre de la programmation 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

LE CONSEIL

Considérant la nécessité de réaliser un Diagnostic et un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales,

Vu la délibération n°2024-55 du 16 septembre 2024 portant approbation du projet de réalisation du Diagnostic et du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : de solliciter l'obtention d'une subvention auprès du Conseil départemental en vue de financer la réalisation du Diagnostic et du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales dont le montant s'élève à :

- 112 250,00 EUROS HT
- Soit 134 700,00 EUROS TTC

VOTE ☑ POUR : 21
☑ ABSTENTIONS : 0
☑ CONTRE : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 22 septembre 2025
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-45-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2025-46

OBJET : Renouvellement de la demande de la DETR pour la construction d'une Halle de pétanque au titre de la programmation 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

LE CONSEIL,

Vu la délibération N°2023-51 du Conseil municipal du 25 septembre 2023 approuvant l'avant-projet de construction d'une Halle de pétanque sur la commune,

Vu la délibération N°2023-55 du Conseil municipal du 25 septembre 2023 autorisant le Maire à demander la DETR au titre de la programmation 2025 pour financer les travaux de construction d'une Halle de pétanque au titre de la programmation 2025,

Considérant la forte sollicitation de la DETR au titre de la programmation 2025,

Considérant également la réponse de la Préfecture de la Haute-Vienne en date du 20 mai 2025 donnant la possibilité de renouveler la demande de DETR pour la programmation 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : d'autoriser le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention au titre de la DETR – programmation 2026 auprès de la Préfecture de la Haute Vienne en vue de participer au financement des travaux de construction d'une halle de pétanque d'un montant de :

€ 189 974.67 EUROS H.T.

€ SOIT 227 969.60 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ POUR : 21

☞ ABSTENTIONS : 0

☞ CONTRE : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 22 septembre 2025
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-46-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2025-47

OBJET : Demande de la DETR dans le cadre de l'achat de panneaux acoustiques de l'école maternelle au titre de la programmation 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire annuelle relative à la DETR précisant les modalités d'attribution,

Vu le budget principal 2025 voté le 04 avril 2025,

Considérant la demande émise par la directrice de l'école maternelle, et l'importance de réduire les nuisances sonores pour favoriser la qualité d'enseignement, la concentration des élèves et leur bien-être ainsi que celui des enseignants,

Considérant également que l'acquisition de panneaux acoustiques constitue une solution technique adaptée,

Considérant enfin l'opportunité de solliciter la Préfecture de la Haute-Vienne dans le cadre de la DETR au titre de la programmation 2026 afin de limiter la charge financière de la commune,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'acquisition et d'installation de panneaux acoustiques au sein de l'école maternelle, pour un montant de 24 080 euros HT soit 28 896 euros TTC.

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne au titre de la programmation 2026,

Accusé de réception en date du 26/09/2025
087-218702108-20250922-2025-47-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

Article 3 : de préciser que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal, en section d'investissement, et que la part non subventionnée sera financée par la commune.

Article 4 : d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et à engager les démarches nécessaires

VOTE ☞ **POUR** : 21
☞ **ABSTENTIONS** : 0
☞ **CONTRE** : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 22 septembre 2025
LE MAIRE,




Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-47-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2025-48

OBJET : Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Vienne dans le cadre de l'achat de panneaux acoustiques de l'école maternelle au titre de la programmation 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal 2025 voté le 04 avril 2025,

Considérant la demande émise par la directrice de l'école maternelle, et l'importance de réduire les nuisances sonores pour favoriser la qualité d'enseignement, la concentration des élèves et leur bien-être ainsi que celui des enseignants,

Considérant également que l'acquisition de panneaux acoustiques constitue une solution technique adaptée,

Considérant enfin l'opportunité de solliciter le Conseil départemental de la Haute-Vienne pour subvention au titre de la programmation 2026 afin de limiter la charge financière de la commune,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'acquisition et d'installation de panneaux acoustiques au sein de l'école maternelle, pour un montant de 24 080 euros HT soit 28 896 euros TTC.

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne au titre de la programmation 2026,

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-48-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

Article 3 : de préciser que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal, en section d'investissement, et que la part non subventionnée sera financée par la commune.

Article 4 : d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et à engager les démarches nécessaires

VOTE ☞ **POUR : 21**
☞ **ABSTENTIONS : 0**
☞ **CONTRE : 0**

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2025
LE MAIRE,




Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-48-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2025-49

**OBJET : Demande de subvention au
Conseil départemental de la Haute-Vienne
pour la réfection des huisseries de la
Mairie au titre de la programmation 2026**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de réfection des huisseries de la Mairie,

Vu le devis établi par l'entreprise DEFAYE, estimant les travaux de réparation des huisseries de la Mairie à 14 143 € HT soit 16 971.60 € TTC.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de réfection des huisseries de la Mairie pour la programmation 2026 pour un montant de :

€ 14 143 EUROS H.T.

€ SOIT 16 971.60 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ POUR : 21
☞ ABSTENTIONS : 0
☞ CONTRE : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 22 SEPTEMBRE 2025
LE MAIRE,**



Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-49-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2025-50

OBJET : Renouvellement de la demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la réfection de la rue de Jumilhac au titre de la programmation 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

LE CONSEIL,

Vu la délibération 2024-57 du Conseil municipal du 17 septembre 2024

Vu le devis fourni par la société Eurovia pour un montant de 52 053.75 € HT soit 62 464.50 € TTC,

Considérant qu'il convient de renouveler la demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la programmation 2026

Après en avoir délibéré

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer la réalisation de la réfection de voirie de la Rue de Jumilhac dont le montant s'élève à :

- 52 053.75 EUROS HT
- Soit 62 464.50 EUROS TTC

VOTE ☞ POUR : 21
☞ ABSTENTIONS : 0
☞ CONTRE : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 22 septembre 2025
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025_50-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2025-51

**OBJET : Demande de subvention au
Conseil départemental de la Haute-Vienne
pour la réfection de la rue de la Fragerie
au titre de la programmation 2026**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

LE CONSEIL,

Considérant que la rue de la Fragerie doit être goudronnée sur la totalité de sa largeur après l'effacement des réseaux,

Vu le devis fourni par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 55 965 € HT soit 67 158 € TTC

DÉCIDE

Article unique : de solliciter l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne en vue de financer la réalisation de la réfection de la rue de la Fragerie dont le montant s'élève à :

- 55 965 euros HT
- Soit 67 158 euros TTC

VOTE ☞ **POUR** : 21
☞ **ABSTENTIONS** : 0
☞ **CONTRE** : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 22 septembre 2025
LE MAIRE,**



Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-51-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2025-52

**OBJET : Demande de subvention au
Conseil départemental pour la rénovation
de l'éclairage public au titre de la
programmation 2026**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de continuer à rénover le parc d'éclairage public pour baisser la consommation et améliorer le niveau d'éclairage des voies communales,

Vu le devis établi par l'entreprise BATIFOIX, estimant les travaux de rénovation à 14 950 € HT soit 17 940,00 € TTC.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : de solliciter l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de rénovation du parc d'éclairage public pour l'année 2026 pour un montant de :

↳ 14 950 EUROS H.T.

↳ SOIT 17 940 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ POUR : 21
☞ ABSTENTIONS : 0
☞ CONTRE : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 22 SEPTEMBRE 2025
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-52-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2025-53

OBJET : Demande de subvention au SEHV pour le renouvellement de l'éclairage public au titre de la programmation 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de continuer à rénover le parc d'éclairage public pour baisser la consommation et améliorer le niveau d'éclairage des voies communales,

Vu le devis établi par l'entreprise BATIFOIX concernant les travaux de rénovation d'un montant de 14 950 € HT soit 17 940,00 € TTC,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : de solliciter l'obtention d'une subvention auprès du SEHV (Syndicat Energie Haute-Vienne) en vue de financer les travaux de rénovation du parc d'éclairage public pour l'année 2026 pour un montant de :

€ 14 950 EUROS H.T.

€ SOIT 17 940 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR : 21**

☞ **ABSTENTIONS : 0**

☞ **CONTRE : 0**

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 22 SEPTEMBRE 2025
LE MAIRE**

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-53-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2025-54

**OBJET : Approbation de la délibération
modifiant les statuts de la Communauté de
communes du Val de Vienne**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-17 et suivants relatifs aux modifications statutaires des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la délibération n° 2025-67 en date du 1er juillet 2025 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val de Vienne signée le 02 juillet 2025, portant sur la modification de ses statuts

Considérant que cette modification vise à ajouter la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant aux compétences de la Communauté de communes du Val de Vienne,

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de se prononcer sur cette modification statutaire dans un délais de 3 mois à compter de sa notification,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les nouveaux statuts du conseil communautaire du Val de Vienne voté en séance du 1er juillet 2025, délibération N°2025-67 consistant en l'ajout de la notion d'Autorité Organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne pour l'exercice du contrôle de légalité.

VOTE ☞ **POUR** : 21
☞ **ABSTENTIONS** : 0
☞ **CONTRE** : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 22 SEPTEMBRE 2025
LE MAIRE




Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-54-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2025-55

OBJET : Approbation de la convention de rattachement des ouvrages gaz dans le cadre des travaux de maillage biométhane

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

Dans le cadre de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables, GRDF accompagne les collectivités dans la valorisation des gaz verts, notamment par l'injection de biométhane dans les réseaux de distribution. Afin de permettre le raccordement des installations de production de gaz renouvelable au réseau public de distribution, la formalisation d'une convention de rattachement des ouvrages gaz pour les travaux concernant les communes de Meilhac, Burgnac et Bosmie-L'Aiguille a été proposé par GRDF. Le projet de convention sont annexés à la présente délibération. Cette convention vise à définir les modalités du rattachement des ouvrages nécessaires à l'injection de biométhane sur le territoire de la commune.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la nécessité de procéder à des travaux de maillage du réseau de distribution de gaz naturel dans le cadre de l'injection de biométhane sur le territoire communal ou intercommunal ;

Vu le projet de convention de rattachement des ouvrages gaz proposé par GRDF, gestionnaire du réseau de distribution de gaz, visant à encadrer les modalités techniques, juridiques et financières du raccordement des nouveaux ouvrages au réseau existant ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une démarche de transition énergétique et de valorisation des ressources locales ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-55-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception en préfecture : 26/09/2025

Article 1 : approuver la convention de rattachement des ouvrages gaz dans le cadre des travaux de maillage biométhane.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention avec GRDF, ainsi que tout document y afférent.

Article 3 : de charger le Maire de veiller à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE ☞ **POUR** : 21
☞ **ABSTENTIONS** : 0
☞ **CONTRE** : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 22 septembre 2025
LE MAIRE




Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-55-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2025-56
OBJET : Signature d'une convention de
« contrat de prêt à usage » pour une
parcelle de terrain

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Gilles ROQUES, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Florian CAMPOURCY, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Christian SANSONNET,

ABSENT EXCUSE : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX,

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE : Mme Caroline DUTHU FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maud TERRACOL.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1,

Vu le Code civil, et notamment ses articles 1875 et suivants relatifs au contrat de prêt à usage (commodat),

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses dispositions relatives à l'occupation du domaine privé,

Vu la demande formulée par [REDACTED] le 10/09/2025,

Considérant l'intérêt pour la commune de permettre l'usage de la parcelle communale cadastrée AI 47 section supérieure, d'une superficie de 3000 m2 environ,

Considérant que cet usage ne fait pas obstacle à la gestion normale du domaine communal et présente un intérêt local,

Considérant qu'il convient de formaliser cet usage par une convention de prêt à usage précisant les droits et obligations des parties,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Décide d'autoriser la conclusion d'un contrat de prêt à usage (commodat) portant sur la parcelle communale cadastrée section AI 47 partie supérieure, d'une superficie de 3000 m2

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-56-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

Article 2 : Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à la présente décision.

VOTE ☞ **POUR** : 20
☞ **ABSTENTIONS** : 1
☞ **CONTRE** : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 22 septembre 2025
LE MAIRE

Maurice LEBOUTET



Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250922-2025-56-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

- 10- Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la réfection des huisseries de la Mairie au titre de la programmation 2026
 - 11- Renouvellement de la demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la réfection de la rue de Jumilhac au titre de la programmation 2026
 - 12- Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la réfection de la rue de la Frugerie au titre de la programmation 2026
 - 13- Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la rénovation de l'éclairage public au titre de la programmation 2026
 - 14- Demande de subvention au SEHV pour la rénovation de l'éclairage public au titre de la programmation 2026
 - 15- Approbation de la délibération modifiant les statuts de la Communauté de communes du Val de Vienne
 - 16- Approbation de la convention de rattachement des ouvrages gaz dans le cadre des travaux de maillage biométhane
 - 17- Signature d'une convention de « contrat de prêt à usage » pour une parcelle de terrain
- Questions diverses